

6 - RÉFÉRENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Modalités d'évaluation des compétences

Cas concret : travail écrit de type questions conceptuelles à réponses ouvertes ou courtes permettant la réflexion et l'articulation des connaissances spécifiques dans le domaine de l'investigation financière.

Questionnaires à choix multiples : permet de valider l'acquisition de connaissances métier.

Mise en situation professionnelle : reconstitution d'une situation donnant lieu à une présentation de 20 minutes sur un sujet, suivie d'un échange avec le jury.

Période probatoire : d'une durée de 5 années sur un poste d'Investigateur en Criminalité Financière, constitue le pré-requis pour obtenir le titre professionnel.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définis les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétence 1 : Conduire des investigations judiciaires nécessaires à la matérialisation d'infractions économiques et financières			
Activité 1 : Analyser les saisines afin d'en déterminer leurs complexités et leurs sensibilités politiques, médiatiques.	C1.1.1 Identifier la pertinence de la saisine par sa connaissance des différentes infractions économiques et financières afin de la traiter ou de la réorienter.	- Cas concrets (CC) - CC - Question à choix multiples (QCM). - QCM - QCM	Cr1.1.1.1 Le bien fondé de la saisine est correctement évalué au regard de la matière pénale.
	C1.1.2 Repérer le ou les éléments pénaux permettant de mener les premières investigations.		Cr1.1.2.1 Les premiers éléments illégaux sont bien déterminés.
	C1.1.3 Comprendre au cas par cas l'organisation, le fonctionnement et l'environnement des sociétés.		Cr1.1.3.1 L'ensemble des connaissances juridiques en droit des sociétés est maîtrisé et appliqué avec pertinence.
	C1.1.4 Porter un diagnostic analytique reposant sur les grands principes relatifs aux droits des sociétés.		Cr1.1.4.1 La maîtrise des grands principes du droit des sociétés et de la méthodologie permet de réaliser un diagnostic analytique efficient.
	C1.1.5 Examiner un dossier par le prisme des principales règles comptables et bancaires.		Cr1.1.5.1 Les connaissances dans le domaine de la comptabilité et de la banque sont appliquées avec justesse dans l'instruction du dossier.

	C1.1.6 Connaître les grands principes relatifs à la réglementation en matière de commandes publiques afin d'instruire une première analyse juridique préliminaire du dossier.	- QCM	Cr1.1.6.1 Les actes frauduleux en matière de commandes publiques sont maîtrisés.	
	C1.1.7 Procéder à une première analyse des actes procéduraux à réaliser : - Audition de témoins, - Audition des mis en causes, - Réquisitions judiciaires à établir, - Perquisitions à réaliser, - Surveillances.		- CC	Cr1.1.7.1 Les premières étapes procédurales du dossier judiciaires sont maîtrisées.
	C1.1.8 Identifier les différentes entités, organismes et institutions en matière de lutte contre la criminalité financière afin d'orienter et de recenser les investigations économiques et comptables.		- Mise en situation professionnelle (MSP).	Cr1.1.8.1 Les différentes entités de lutte contre la criminalité financière sont identifiées ainsi que leur périmètre d'action et leurs compétences.
	C1.1.9 Prioriser les infractions principales afin d'optimiser les moyens humains et logistiques dans la conduite de l'enquête.		- CC	Cr1.1.9.1 Bonne évaluation des moyens humains et logistiques nécessaires à la conduite de l'enquête.

Activité 2 : Matérialiser l'existence d'une ou plusieurs infractions pénales de nature économique et financière en réalisant des actes d'enquêtes afin de définir et d'évaluer la responsabilité pénale des personnes physiques et morales	C1.2.1 Identifier et délimiter le champ infractionnel de la saisine dans le temps et dans l'espace.	- CC	Cr1.2.1.1 Les infractions les plus graves sont caractérisées dans le temps et dans l'espace afin d'être jugeables.
	C1.2.2 S'appuyer sur les différents actes d'enquête afin de matérialiser et de prioriser la responsabilité de chacune des personnes physiques et/ou morales.	- QCM	Cr1.2.2.1 Les responsabilités pénales des personnes physiques et/ou morales principales sont établies.
	C1.2.3 Matérialiser et retracer les flux financiers suspects afin d'offrir une présentation lisible et intelligible auprès du magistrat.	- CC dont un exemple de schéma d'analyse qu'il a réalisé pour mettre en exergue des modes opératoires complexes.	Cr1.2.3.1 Les schémas d'analyse financière sont clairement réalisés et maîtrisés.
	C1.2.4 Réaliser des opérations de perquisitions y compris dans des lieux protégés (cabinet avocat, journaliste, médecin et office notarial) et/ou abritant (protégé par le secret défense).	- QCM	Cr1.2.4.1 Les règles procédurales en matière de perquisitions dans les lieux protégés et/ou abritant sont maîtrisées et correctement appliquées.

	C1.2.5 Préparer une audition en s'appuyant sur les éléments de preuves recueillis au cours des investigations.	- MSP	Cr1.2.5.1 Les connaissances juridiques et techniques sont maîtrisées. Cr1.2.5.2 S'appuie au besoin sur un professionnel du droit ou du chiffre.
	C1.2.6 Auditionner des professionnels du droit, du chiffre et tout expert thématique (Avocat, Haut fonctionnaire, Chef d'entreprise, dirigeant et responsable d'entreprise, expert comptable, commissaire aux comptes) afin d'étayer la matérialisation des infractions et la responsabilité des auteurs et complices.	- MSP	Cr1.2.6.1 Le vocabulaire juridique et technique et propre à un professionnel est maîtrisé. Cr1.2.6.2 Les différentes techniques d'auditions sont maîtrisées afin de relever les contradictions d'une audition. Cr1.2.6.3 S'appuie au besoin sur un professionnel du droit ou du chiffre.
	C1.2.7 Rechercher des éléments de preuve y compris numériques, à distance ou sur place, assisté au besoin d'enquêteurs spécialisés en cyber investigation lors d'opérations de perquisitions ou de surveillances techniques.	- CC	Cr1.2.7.1 Les requêtes pour découvrir des indices ou des éléments de preuves sont pertinentes.
	C1.2.8 Caractériser les infractions en recoupant les informations		Cr1.2.8.1 Les différents éléments sont recueillis au cours de

	collectées pour corroborer les différents faits et actes avec les éléments matériels et moraux des infractions retenues dans une saisine.	- CC	l'enquête afin d'établir la réalité des infractions commises.
	C.1.2.9 Matérialiser et hiérarchiser la responsabilité pénale de chacune des personnes physiques et/ou morales intervenantes	- CC	Cr1.2.9.1 Les différents actes d'enquêtes sont pris en compte pour établir une hiérarchisation des responsabilités pénales des auteurs.
Activité 3 : Conduire et systématiser l'enquête patrimoniale afin de proposer et de préconiser aux magistrats une condamnation efficiente et socialement réparatrice.	C1.3.1 Détecter et Identifier le patrimoine des personnes physiques et morales des personnes visées afin de confisquer les avoirs criminels.	- CC	Cr1.3.1.1 Le patrimoine d'une personne physique ou morale est détecté et identifié juridiquement.
	C1.3.2 Maîtriser les règles de procédure des saisies pénales afin de déterminer la réponse immédiate et la mieux adaptée.	- QCM	Cr1.3.2.1 Les fondements juridiques de saisies des avoirs criminels sont maîtrisés et mis en œuvre.
	C1.3.3 Proposer au magistrat une stratégie de saisies et confiscations des biens afin de déterminer une réponse immédiate la mieux adaptée (saisies attributions ...)	- CC	Cr1.3.3.1 Les propositions au magistrat sur les différentes actions à mettre en œuvre sont pertinentes.

	C1.3.4 Identifier les avoirs criminels à l'étranger en utilisant les ressources institutionnelles via la Plateforme d'identification des avoirs criminels (PIAC).	- QCM	Cr1.3.4.1 Les réseaux institutionnels ou informels spécifiques à la détection des avoirs criminels sont connus et activés.

Bloc de compétence 2 : Diriger une enquête économique et financière présentant une complexité particulière (volet international, dominante cybercriminalité, fait politique et médiatique sensible, etc.)

Activité 1 : Élaborer, planifier et ajuster avec réactivité une enquête	C2.1.1 : Analyser des éléments d'un dossier afin de fixer des objectifs stratégiques d'investigation.	- CC	Cr.2.1.1.1 Les connaissances des règles juridiques en vigueur propres à la délinquance ECOFI sont maîtrisées. Cr.2.1.1.2 L'analyse est rédigée de manière compréhensible pour des spécialistes et non spécialistes. Cr2.1.1.3 Les objectifs à atteindre sont clairement identifiés et sont cohérents.
	C2.1.2 : Estimer et ajuster les	- CC	Cr.2.1.2.1 Bonnes connaissances

	moyens nécessaires à mettre en œuvre tant humains que matériels nécessaires à la réalisation des objectifs définis		et compréhension de l'organisation, des acteurs et des processus décisionnels. Cr.2.1.2.2 Les moyens humains et matériels sont adaptés aux objectifs à atteindre.
	C2.1.3 :Présenter les éléments du dossier au magistrat et à la hiérarchie	- CC avec production d'un schéma analytique	Cr.2.1.3.1 Sait présenter les faits et les données pertinentes pour être clair et synthétique. Cr.2.1.3.2 Le dossier est maîtrisé pour être en mesure de répondre aux questions des magistrats.
	C2.1.4 : Proposer une stratégie d'enquête au magistrat et à la hiérarchie en tenant compte des contraintes humaines et matérielles.	- MSP	Cr.2.1.4.1 Argumente et défend ses choix de stratégie d'enquête. Cr.2.1.4.2 La stratégie est réadaptée en cours d'enquête.
Activité 2 : Manager et coordonner une équipe d'enquêteurs et des services spécialisés	C2.2.1 Impulser la stratégie d'enquête adoptée en rappelant les objectifs fixés	- MSP	Cr.2.2.1.1 Est capable de créer un esprit d'équipe impliquant tous les membres, dans un environnement interministériel. Cr.2.2.1.2 La Présentation de la stratégie est claire et adaptée en fonction du niveau des personnels.
	C2.2.2 : Identifier les compétences des personnels afin de répartir et coordonner les missions entre enquêteurs	- Question de connaissance	Cr.2.2.2.1 Les compétences des personnels engagés sont identifiées suivant le plan d'actions établi.

	spécialisés et non spécialisés		Cr.2.2.2.2 Pratique la délégation de certaines missions à ses collaborateurs afin de les responsabiliser et de les rendre autonomes.
	C2.2.3 : Accompagner les personnels de l'équipe pour monter en compétences	- MSP	Cr.2.2.3.1 Des points de situation sont régulièrement organisés pour identifier les marges d'amélioration.
	C2.2.4 : Animer des réunions opérationnelles et de coordination inter-services	- MSP	Cr.2.2.4.1 Sa capacité à conduire une réunion opérationnelle est démontrée. Cr.2.2.4.2 Sait prendre les bonnes décisions dans les délais impartis, en tenant compte des avis et préconisations des membres de l'équipe.
Activité 3 : Garantir la validité de la procédure et de tous les actes qui la constituent	C2.3.1 Contrôler la validité des actes de procédures effectués par les enquêteurs.	- CC	Cr.2.3.1.1 Les actes de procédure pénale sont régulièrement contrôlés et validés et sait impulser de nouvelles directives opérationnelles et rédactionnelles.
	C2.3.2 Restituer de manière synthétique les résultats de l'enquête pour aider le magistrat dans sa décision	- CC	Cr.2.3.2.1 Un document retraçant de manière claire et synthétique l'intégralité des pièces du dossier et notamment les infractions

			matérialisées, les personnes mises en cause selon leur degré de responsabilité et les éléments patrimoniaux est rédigé à l'attention du magistrat.
Bloc de compétence 3 : Représenter son organisation en qualité d'expert et de formateur en matière économique et financière			
Activité 1 : Apporter une expertise, une connaissance à d'autres services d'investigation non financier en France et à l'étranger	C3.1.1 Détecter, repérer et anticiper les nouveaux comportements délictueux et les changements des modes opératoires des criminels afin de les partager et de les diffuser à l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires.	- Période probatoire d'exercice de 5 ans	Cr3.1.1.1 Dispose d'une connaissance fine en matière de criminalité économique et financière.
	C3.1.2 Adapter les techniques d'investigation aux évolutions de la criminalité ECOFI tant au niveau national qu'international.		Cr3.1.2.1 Capacité à initier des enquêtes sur les nouveaux modes opératoires (détection et traçabilité de crypto-actifs, recherche du bénéficiaire économique....).
	C3.1.3 Adapter les investigations aux changements jurisprudentiels.		Cr3.1.3.1 Met en œuvre ses connaissances juridiques pour

			optimiser les investigations.
Activité 2 : Constituer, entretenir et développer un réseau de coopération d'échange d'information sur l'évolution et le développement de la criminalité à l'échelon national et international	C3.2.1 Participer aux réunions et aux groupes de travail de lutte contre la criminalité financière.		Cr3.2.1.1 Travaille en partenariat et échange avec divers interlocuteurs dans le cadre de la lutte contre la criminalité financière.
	C3.2.2 Utiliser les outils de coopération et d'échange d'informations de renseignements opérationnels européens et internationaux.		Cr3.2.2.1 Connaît le périmètre et le fonctionnement des réseaux de coopération (internationaux, policiers, Informels...).
	C3.2.3 Consolider les partenariats publics privés.		Cr3.2.3.1 Dispose d'une connaissance fine des partenaires publics et privés permettant l'animation d'un réseau et la mise en place d'échanges d'informations.
Activité 3 : Animer des actions de prévention et de formation	C3.3.1 Participer à des échanges avec des instances ou entités professionnelles.		Cr3.3.1.1 Réalise des actions de prévention des fraudes, de la corruption auprès des différents acteurs.
	C3.3.2 Animer des actions de formation et de prévention afin de partager les bonnes pratiques et de porter une entrave aux comportements délictueux.		Cr3.3.2.1 Possède des qualités pédagogiques lui permettant d'organiser des actions de formation et/ou de prévention afin de diffuser les bonnes

			pratiques.
	C3.3.3 Développer des réseaux d'échanges avec les services d'investigations étrangers (EUROPOL, INTERPOL, relation bilatérale, etc.).		Cr3.3.3.1 Entretien et développe des réseaux d'échanges d'information et de formation par des contacts réguliers.
	C3.3.4 Actualiser ses connaissances professionnelles dans les domaines économiques et financiers		Cr3.3.4.1 Les sources d'informations sont connues et régulièrement consultées.